

«L'Algérie a gagné la bataille, mais la vigilance reste de mise»

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 5187 - Ven. 2 - Sam. 3 octobre 2020 - Prix : 10 DA

157 nouveaux cas et 8 morts en 24 heures

Virus : légère baisse des contaminations

Sous le haut patronage du président de la République

La Conférence nationale des start-up s'ouvre aujourd'hui à Alger

Donald Trump et son épouse testés positifs au Covid-19

Par Mohamed Habili

La nouvelle est tombée tôt ce vendredi comme un couperet, mais comme un couperet qui en réalité n'a encore rien tranché. Ni le sort de la présidentielle du 3 novembre, ni le sort personnel du président américain, dont les chances de s'en tirer à bon compte sont au moins aussi grandes que celles du commun des mortels, c'est-à-dire très élevées. Très grandes, soit, mais pas garanties, d'autant moins qu'il présente deux des fragilités dont le coronavirus se sert pour abattre ceux dont il se saisit : l'âge, le sien étant de 74 ans, et le surpoids. Il en faudrait peut-être plus pour venir à bout de ce diable d'homme. Il n'en reste pas moins que pour lui la campagne électorale est terminée, l'épidémie l'ayant atteint à un mois exactement du jour «J». Même en supposant qu'il s'en sorte sans égratignure, pour ainsi dire, il serait quand même forcé de rester inactif un bout de temps. On se souvient de Boris Johnson, qui n'avait pas repris ses fonctions de Premier ministre dès sa sortie de l'hôpital. Il n'y a aucune raison de penser qu'il en soit autrement avec Trump, sous prétexte de la proximité d'une échéance capitale le concernant en propre. Ceci dans le cas où tout se passe bien pour lui. Mais qu'en serait-il si au contraire sa santé se détériorait ? Il ne semble pas que la loi américaine prévoit quelque chose dans cette hypothèse.

Suite en page 3

Flou total sur la fixation de la date

La rentrée scolaire renvoyée aux calendes grecques



PH/D. R.

Après un troisième trimestre blanc sur la saison passée, le premier trimestre de l'actuelle année scolaire risque d'être compromis. Prévue initialement pour le 4 octobre, le ministère de l'Education annonce officiellement le report sine die de la rentrée scolaire 2020/2021.



Tizi Ouzou

Décès du P' Zatout des suites d'une contamination au Covid-19

Belmechdi :

«La prière du vendredi, tributaire du respect des mesures préventives»

Benbouzid au sujet du Covid-19

«L'Algérie a gagné la bataille, mais la vigilance reste de mise»

■ Alors que le bilan de l'épidémie de coronavirus repartait à la hausse ces derniers jours, le ministre de la Santé, de la Population et la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, a souligné, avant-hier à Oran, que «l'Algérie a gagné la bataille contre le Covid-19, mais la vigilance demeure toujours de mise pour ne pas tomber dans une deuxième vague».

Par Lynda Naili

S'exprimant lors d'un point de presse, en marge d'une visite de travail dans la wilaya d'Oran, le ministre de la Santé a estimé que l'évolution de la situation pandémique de Covid-19 en Algérie «est stable», appelant toutefois la population «à rester consciente, et continuer à appliquer les gestes barrières, pour éviter une deuxième vague». Et de saluer, à l'occasion, les efforts déployés par les équipes médicales tout au long des mois qu'a duré la pandémie, pour endiguer le virus et sauver les malades, rappelant les mesures de l'Etat pour soutenir les praticiens de la santé. Quelques heures plus tôt, le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie de coronavirus, le D' Djamel Fourar, lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid19, avait annoncé cent soixante nouveaux cas confirmés de coronavirus, 108 guérisons et 7 décès enregistrés durant les dernières 24 heures. De nouvelles données qui ont fait que le total des cas confirmés s'éleva ainsi à 51 690 dont 160 nouveaux cas, soit 0,4 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1 741 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 36 282, a précisé D' Fourar. En outre, 23 wilayas ont recensé moins de 9 cas durant les dernières 24 heures, 20 autres n'ont notifié aucun cas, alors que 5 wilayas ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 23 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. De ce fait, le D' Fourar a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque. Ce n'est pas la première fois que le

ministre de la Santé parle de «stabilité» de l'évolution épidémiologique du coronavirus dans le pays. Il y a quelques semaines, alors que le nombre des contaminations et des décès maintenait sa courbe descendante, il avait indiqué, en marge de la rencontre médiatique quotidienne consacrée à l'évolution de la situation pandémique du Covid-19 à Alger, que «la situation est stable actuellement». Laquelle «stabilité en termes de nombre de cas confirmés a impacté le taux d'occupation des lits au niveau des hôpitaux». Et de préciser alors que «le nombre de lits occupés ne dépasse actuellement pas les 4 000 lits». «C'est pourquoi», avait-il indiqué, un appel est lancé à tous les confrères dans les hôpitaux pour reprendre progressivement le travail, en poursuivant le respect de toutes les mesures préventives décidées dans le cadre de la lutte contre le nouveau coronavirus». Dans ce sens, quelques jours plus tôt, dans une déclaration à la presse lors de la signature du protocole sanitaire pour le référendum sur la révision constitutionnelle, il a imputé la stabilisation de la situation épidémiologique à «la prise de conscience de la société, en dépit des comportements de certains citoyens qui continuent de ne pas respecter les mesures de prévention, outre la conjugaison des efforts des autres secteurs». La société, avait-il dit, «doit coexister avec ce virus pour assurer un retour à la normale, notamment avec l'avènement de l'hiver et de la rentrée sociale».

Sénat : lois relative à la santé et celle sur la protection pénale du personnel de la santé adoptées

Les membres du Conseil de la nation ont adopté, avant-hier, en séance plénière, l'ordonnan-



Ph.D. R.

ce modifiant et complétant la loi relative à la santé ainsi que le projet de loi relatif à l'ordonnance modifiant et complétant le code pénal portant protection pénale du personnel de la santé. A ce titre, s'agissant du texte amendant la loi sur la santé actuellement en vigueur, et présenté par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, ce dernier a précisé que son département, fraîchement érigé en ministère, «prendra en charge la régulation de l'activité d'importation au profit de la production nationale et l'orientation vers l'exportation, ce qui permettra au ministère d'élaborer et d'intervenir dans la politique d'enregistrement et d'approbation de produits pharmaceutiques et d'équipements médicaux, de fixer les prix, les marges bénéficiaires et le remboursement et de soutenir le produit local». Pour ce faire, il a fait part de «l'amendement de certaines dispositions de l'actuelle loi, précisément dans son volet lié à l'inspection des entreprises pharmaceutiques et la définition de la liste des produits pharmaceutiques et des équipements nécessaires». Par ailleurs, concernant les nouvelles dispositions prévues dans la loi portant

protection pénale du personnel de la santé, dont le texte a été présenté par Belkacem Zeghmami, ministre de la Justice, elles prévoient entre autres la garantie d'«une protection pénale de tout le personnel des établissements de santé publics et privés, notamment contre les agressions verbales et physiques, en sus de la sanction de l'atteinte aux biens immobiliers et mobiliers des établissements de santé, et l'exploitation de réseaux sociaux pour porter atteinte à la dignité du malade ou au respect dû aux personnes décédées». De ce fait, ledit texte stipule que «la majorité des actes criminalisés doivent être considérés comme délit afin de permettre à la justice une dissuasion immédiate et adéquate des leurs

auteurs tout en prononçant de sévères peines allant, parfois, à 20 ans de prison tandis que des peines pénales allant à la perpétuité et à l'exécution seront prononcées contre les actes dangereux». L'ordonnance prévoit aussi une condamnation d'une à 3 années pour toute agression verbale, de 3 à 10 ans pour toute agression physique selon la gravité de l'acte et jusqu'à la perpétuité en cas de décès de la personne agressée. Pour ce qui est des pertes matérielles, en plus de la condamnation à une peine de 2 à 10 ans, une pénalisation financière sera appliquée de l'ordre de 3 millions DA, à laquelle s'ajoute la demande de réparation présentée par l'établissement agressé.

L. N.

157 nouveaux cas et 8 morts en 24 heures Virus : légère baisse des contaminations

L'ALGÉRIE a enregistré 8 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de plus qu'hier (7), portant à 1 749 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar.

Le nombre de contaminations a connu une nouvelle baisse avec 157 cas, soit trois cas de moins par rapport à hier (160), pour atteindre au total 51 847 cas confirmés.

R. N.

Belmehdi :

«La prière du vendredi, tributaire du respect des mesures préventives»

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, qualifiant le discours religieux en Algérie de «positif et rassembleur», a assuré, avant-hier soir depuis Biskra, que la reprise de la prière du vendredi demeure tributaire du respect du citoyen des mesures préventives contre le Covid-19.

A ce titre, lors d'une rencontre avec les cadres du secteur, organisée à l'Institut national de formation des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs, dans la commune de Sidi Okba, M. Belmehdi a également

affirmé que «l'ouverture des mosquées et la prière du vendredi constituent une préoccupation comme d'autres, telles que le retour à l'école et l'ouverture de l'espace aérien», expliquant que cette décision reste «tributaire du respect du citoyen des mesures préventives visant à lutter contre la pandémie de Covid-19 et des recommandations du Comité scientifique». Par ailleurs, s'exprimant lors d'une conférence de presse tenue au siège de la zaouïa Kadiria, à l'issue d'une visite de travail et d'inspection effectuée dans la wilaya de Biskra, le ministre a souligné que ce dis-

cours est «un discours civique et accompagnateur ayant réussi à rassembler, notamment durant la pandémie de coronavirus». M. Belmehdi a également relevé que ce «discours modéré a accompagné le Hirak et n'a permis à aucun appel visant à porter atteinte à la patrie de trouver un écho favorable, de même qu'il a appelé à la participation aux réformes et au renforcement des institutions de l'Etat», soutenant que cette mission est fondamentale pour l'imam, l'enseignant du saint Coran et les cheikhs de zaouïas. Dans le même contexte, le ministre des Affaires reli-

gieuses et des Wakfs a assuré que ce discours positif «contribue à l'édification des institutions de l'Etat et à la restauration de l'espoir loin de l'accablement». Au cours de sa visite dans la wilaya, M. Belmehdi a inspecté la mosquée El Atik à Bordj Benazzouz et la zaouïa Ali Benamor dans la ville de Tolga, avant de visiter l'ancienne mosquée El Atik à Khanguet Sidi Nadji et présider l'inauguration des mosquées Hamza Ibn Abdelmouttaliib à Zeribet El Oued pouvant accueillir 8 000 fidèles et Zakaria pouvant accueillir 2 000 fidèles.

Walid B.

Flou total sur la fixation de la date

La rentrée scolaire renvoyée aux calendes grecques

Après un troisième trimestre blanc sur la saison passée, le premier trimestre de l'actuelle année scolaire risque d'être compromis. Prévue initialement pour le 4 octobre, le ministère de l'Education annonce officiellement le report sine die de la rentrée scolaire 2020/2021.

Par Louisa A. R.

Après un troisième trimestre blanc de la précédente année scolaire, le premier trimestre de l'actuelle année scolaire risque d'être compromis. La décision d'ouvrir les écoles n'est toujours pas prise et pour le moment aucune date fixe n'a été avancée par les autorités concernées. Elle est reportée à une date ultérieure. Elle se fera sur la base des données relatives à la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Considérant cet argument, le bilan quotidien livré par le ministère de la Santé montre une courbe descendante des cas de contamination au coronavirus. A noter que l'ouverture des garderies et maternelles a été autorisée par les autorités concernées.

Selon un arrêté du ministre de l'Education nationale, Mohamed Ouadjaout, la rentrée sera fixée «sur la base des décisions des autorités publiques concernées par l'autorisation de la reprise de l'activité des établissements de l'éducation et d'enseignement publics et privés». Les dispositions de l'arrêté 82 du 19 octobre 2019, complétées par l'article 5bis, stipulent que «la fixation de la date de la rentrée scolaire 2020-2021 dans toutes les régions se fera sur la base de la décision des autorités publiques concernées par l'autorisation de la reprise de l'activité des établis-



sements de l'éducation et de l'enseignement publics et privés dans le cadre du système de prévention contre la propagation et la lutte contre la pandémie du nouveau coronavirus, énoncé dans la législation en vigueur».

Les syndicats sont favorables, les parents d'élèves contre...

Pour rappel, les syndicats du secteur de l'Education se sont dits favorables à une telle décision, au vu de la situation sanitaire liée à l'épidémie de coronavirus. La proposition a été faite, rappelons-le, par le Comité scientifique de veille et de suivi de l'épidémie de coronavirus.

Reconnaissant que ce report affectera négativement le rythme scolaire et obligera le ministère de l'Education à faire des ajustements aux programmes scolaires et les changements dans le calendrier, que ce soient les vacances ou les examens, ils ont mis en avant la nécessité de fournir tous les moyens matériels et humains pour la réussite de la rentrée scolaire, afin d'assurer l'application du protocole sanitaire au niveau de tous les établissements d'enseignement.

Contrairement aux syndicats du secteur, l'Association nationale des parents d'élèves s'est dit contre le report de la rentrée scolaire. «Nous sommes contre le report de la rentrée scolaire.

Elle doit avoir lieu au plus tard à la mi-octobre», a affirmé auparavant son président, Ahmed Khaled. Il a précisé que les échos qui parviennent des parents, aussi bien des grandes villes que de l'intérieur du pays, plaident pour un retour sur les bancs de l'école à brève échéance. Cependant, Khaled Ahmed insiste sur la mise en place d'un protocole sanitaire strict et cohérent avec les moyens dont disposent les établissements scolaires, publics notamment. «Nous soumettrons au ministre de l'Education nationale un rapport sur la situation et nos propositions pour la rentrée scolaire», a-t-il indiqué.

L. A. R.

Sous le haut patronage du président de la République La Conférence nationale des start-up s'ouvre aujourd'hui à Alger

«Algeria Disrupt 2020», la Conférence nationale des start-up, s'ouvre aujourd'hui à Alger, avec, au menu, l'annonce de plusieurs mesures financières, juridiques et organisationnelles au profit de ces entre-

prises. Selon la «note conceptuelle» sur l'événement, préparée par le ministère délégué chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-up, dont l'APS a obtenu une copie, «Algeria Disrupt» sera l'occasion

d'annoncer la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement, baptisé «Algerian start-up fund». Il sera également mis en exergue le nouveau cadre réglementaire dédié aux jeunes pousses, notamment la création d'un label «Start-up», «Incubateur» et «Projet innovant» avec la mise en place du Comité national de labélisation. Cette conférence, placée sous le haut patronage du président de la République, verra aussi le lancement de la plateforme nationale des start-up (www.startup.dz), du premier accélérateur public «Algeria Venture» ainsi que de nouveaux mécanismes de promotion des start-up et de la fintech (technologie financière): CIP, Finlab, compartiment Start-up à la Bourse d'Alger. En outre, la conférence, qui verra la participation de plusieurs membres du gouvernement, sera marquée par l'annonce de la création d'une nouvelle forme juridique plus adaptée aux start-up «SPAS» ainsi qu'une nouvelle réglementation concernant le

financement participatif «Crowdfunding». Près de 1 000 participants devront prendre part à ce rendez-vous, entre start-up, incubateurs, représentants d'institutions gouvernementales et financières, opérateurs économiques, experts, associations, universités et centres de recherches. Trois panels seront organisés dans le cadre de cette conférence autour des thématiques en relation avec le cadre juridique, le capital risque «venture capital» et les incubateurs/accélérateurs. En marge des interventions, une exposition regroupant 40 start-up aura lieu dans le cadre de cette manifestation afin de mettre en exergue la créativité de la jeunesse algérienne qui continue à prouver ces potentialités, notamment durant cette période de pandémie. «Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des mesures phares prises par le gouvernement en faveur des start-up et de l'économie de la connaissance», selon la note conceptuelle de l'événé-

LA QUESTION DU JOUR

Donald Trump et son épouse testés positifs au Covid-19

Suite de la page une

Avant l'élection, il reste candidat à celle-ci. Il peut même l'emporter. Et puis ensuite décider ou seulement démissionner. Ce sera alors à Mike Pence, le vice-président, de prendre sa place à la Maison-Blanche, avec la même légitimité que si c'était lui en personne qui avait été élu. On peut être sûr que Mike Pence sera entouré à partir de maintenant de mesures de protection plus strictes encore que celles dont bénéficiait Trump. Au moment où ces lignes sont écrites, il n'est pas encore question de ce scénario. Mais c'est que l'Amérique est encore sous le choc. Dans moins d'une semaine, et à plus forte raison si le sentiment prévaut que la santé de Trump est en train d'accuser le coup, il ne sera question de ce scénario. Ce serait en effet la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, et probablement même dans l'histoire tout court, où voter pour l'un des deux candidats, en l'occurrence Trump, c'est en fait voter pour son second, c'est-à-dire pour Pence. Et si malgré son incapacité physique, c'est lui Trump qui est élu, alors c'est Pence qui l'a été. Pence a été choisi au poste qui est le sien parce qu'il est le représentant de l'aile la plus conservatrice dans la masse des électeurs de Trump en 2016. Mieux, la garantie vivante qu'ils ne seront pas trahis. Pour cette partie au moins de l'électorat républicain, cela ne change rien qu'on leur donne un nouveau candidat. Ils pourraient même estimer avoir gagné au change, vu que Pence est bien plus l'un des leurs que Trump. Quoi qu'il en soit à cet égard, l'élection n'est pas encore tranchée. Trump ne l'a pas perdue parce qu'il a attrapé le virus. Et Biden ne l'a pas encore gagnée parce que son rival est en quarantaine. Il peut encore la perdre.

M. H.

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale El Hachemi Djaaboub prend ses fonctions

EL HACHEMI Djaaboub a pris, hier à Alger, ses fonctions de ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, en remplacement de M^{me} Kaoutar Krikou qui occupait ce poste par intérim. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a nommé mercredi, après consultation du Premier ministre, El Hachemi Djaaboub au poste de ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale. Dans une allocution lors de la cérémonie de passation des pouvoirs, M. Djaaboub a mis en avant l'importance de ce secteur au regard des dossiers dont il est chargé et qui concernent plusieurs catégories de la société, dont les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les retraités. Le ministre a, à cet égard, appelé à la coordination des efforts et à la persévérance pour imprimer une nouvelle dynamique au secteur et concrétiser le programme du président de la République dans ce domaine au service du pays et des citoyens et en accord avec la vision de la nouvelle Algérie. De son côté, M^{me} Krikou a salué les efforts consentis par les cadres du secteur à tous les niveaux durant la courte période qu'elle a passée à la tête du ministère. R. N.

ment qui souligne que «notre pays est devant un défi stratégique, celui de compter sur sa jeunesse débordante de créativité et d'ingéniosité pour s'imposer comme un véritable "Start-up nation" en Afrique et dans le monde». «Il devient donc important et urgent de faire de l'Algérie le nouvel eldorado pour les entreprises innovantes et ce, en ayant un cadre réglementaire propice au développement des start-up mais aussi en ayant des mécanismes de financement qui répondent à leurs besoins», insiste la même source.

Yanis B.

Révision des lois sur l'urbanisme Large consultation et participation de la société civile

LE MINISTRE de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a annoncé, jeudi à Mostaganem, que la révision des lois régissant le secteur, en particulier celles liées à l'urbanisme et la ville, se fera à travers une large consultation de tous les acteurs et avec la participation de la société civile locale. Lors de sa visite d'inspection dans la wilaya, M. Nasri a souligné qu'un travail est en cours au niveau de son département ministériel pour revoir les lois relatives à l'urbanisme, en coordination avec de nombreux spécialistes et experts algériens établis dans le pays ou à l'étranger.

«Parvenir à une nouvelle formule pour ces instruments juridiques, qui seront incorporés dans une seule loi, se fera en consultation avec les acteurs de la société et après débat sur les nouveaux changements et prise en charge des questions liées au développement durable, à l'environnement, au changement climatique et autres», a-t-il expliqué. «L'urbanisme concerne la société et n'est pas uniquement lié à un secteur ou une administration, ce qui nécessite l'implication de la société civile dans les nouveaux textes en vue de leur application en toute précision et le respect de leurs règles», a affirmé le premier responsable du secteur, expliquant que l'extension de la ville nécessite une vision technique, réglementaire et urbaine. Au sujet des zones d'ombre, M. Nasri a instruit les responsables locaux d'effectuer un inventaire précis des besoins de chaque région en vue de lancer un programme d'urgence pour l'ouverture de pistes, le désenclavement de la population, l'amélioration du cadre de vie et de l'alimentation en eau potable et le raccordement à l'assainissement et l'électricité. A Mostaganem, 84 zones d'ombre, réparties sur 26 communes des 32 communes que compte la wilaya, ont été recensées. Elles nécessitent une enveloppe de 3,2 milliards DA pour la concrétisation d'opérations de développement, selon les explications fournies par les responsables du secteur de l'Urbanisme et de la construction. Le ministre a ordonné le transfert de 814 millions DA des affectations financières restantes pour les opérations d'aménagement urbain et extérieur, et le lancement des programmes d'urgence au profit de ces zones en coordination avec les services de la wilaya. Lors de sa visite, M. Nasri a posé la première pierre pour la réalisation de 2 400 logements de type location/vente «AADL» et a présidé une cérémonie de distribution symbolique de 950 logements de différents programmes. **D. A.**

Algérie/USA

Le président de la République reçoit le Secrétaire américain à la Défense

■ Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, jeudi, le Secrétaire américain à la Défense, Mark Thomas Esper, actuellement en Algérie pour une visite de travail, indique un communiqué de la Présidence de la République.



Par Halim N.

«Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu, ce matin, Mark Thomas Esper, Secrétaire à la Défense des Etats-Unis d'Amérique, qui effectue une visite de travail en Algérie», lit-on dans le communiqué. «L'audience s'est déroulée en présence de la délégation accompagnant le Secrétaire américain à la Défense et du chargé d'affaires à l'ambassade des Etats-Unis à Alger, du côté américain, et du général de

corps d'Armée Saïd Chanegriha, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), du directeur de cabinet à la Présidence de la République, Nouredine Bardad-Daidj, et du général-major Mohammed Bouzit, directeur général de la documentation et de la sécurité extérieure au ministère de la Défense nationale, du côté algérien», précise la même source. Les entretiens ont porté sur «les relations bilatérales et les perspectives de leur développement dans divers domaines». Après avoir passé en revue les derniers développe-

ments survenus en Libye et dans la région du Sahel, les deux parties ont convenu de poursuivre «la concertation et la coordination pour consolider les fondements de la paix et de la sécurité dans la région, dans le cadre du respect de l'unité et de la souveraineté de ses pays». Au terme de ces entretiens fructueux, «le président de la République a offert un déjeuner en l'honneur de son hôte et de la délégation qui l'accompagne. Les deux parties ont échangé des présents symboliques», précise la même source.

Recueillement à la mémoire au Mémorial du martyr

Le Secrétaire américain à la Défense, Mark Thomas Esper, a visité jeudi le Mémorial du martyr (Alger), où il a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative des martyrs de la Révolution. Le Secrétaire américain à la Défense a été accueilli à son arrivée, jeudi, à l'aéroport international Houari-Boumediène dans le cadre d'une visite d'une journée, par le général-major Abdelhamid Ghriess, secrétaire général du ministère de la Défense nationale, accompagné du chef du département Emploi-préparation (DEP) de l'état-major de l'ANP et du directeur des relations extérieures et de la coopération. Au cours de sa visite en Algérie, le Secrétaire américain à la Défense a été reçu par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Les entretiens ont porté sur «les relations bilatérales et les perspectives de leur développement dans divers domaines et les derniers développements survenus en Libye et dans la région du Sahel», a déclaré M. Esper à l'issue de l'audience.

H. N.

Révision de la Constitution

«Une légitimité constitutionnelle» à l'ANIE

Le professeur à la Faculté de droit et des sciences politiques à l'Université Oran 2, Abbès Belghoul, estime que le projet de révision de la Constitution, soumis à un référendum populaire le 1^{er} novembre prochain, donnera à l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) «une légitimité constitutionnelle». Interrogé par l'APS, cet expert en droit constitutionnel pense que le projet de révision de la Constitution donnera à l'Anie «une légitimité constitutionnelle» qui se reflétera sur ses missions, son organisation mais aussi sur son action de contrôle des élections «pour porter, défendre et protéger la voix du peuple». Selon lui, «si le peuple algérien adopte par voie référendaire le projet de révision de la Constitution, il donnera également à l'Anie une valeur constitutionnelle car, cette Autorité passera d'une légitimité juridique à une légitimité constitutionnelle, devant ainsi lui garantir toutes ses prérogatives et deviendrait la garante d'élections

propres et transparentes». «Le projet de révision de la Constitution a octroyé une dimension constitutionnelle à l'Anie en lui confiant l'organisation, le déroulement et le contrôle des élections», relève cet universitaire, rappelant également que le projet en question «a déchargé l'Administration de toutes les prérogatives dont elle jouissait dans le passé, lors des précédentes consultations électorales et qui étaient suspectées d'irrégularités». «L'Administration se contentera désormais du seul rôle logistique sous la supervision de l'Anie», souligne-t-il. Par ailleurs, le P Balghoul pense que «la nouvelle mouture de la Constitution confère à cette instance constitutionnelle une qualité de pouvoir à part entière aux côtés des pouvoirs exécutif, législatif et juridique, afin de garantir son indépendance en tant que pouvoir du peuple veillant à la supervision et au contrôle de toutes les consultations, sous forme de référendum, d'élections présidentielles,

législatives ou locales». Pour cet expert, l'indépendance de l'Anie, telle que définie dans la nouvelle Constitution, se reflète par le mode de désignation et la durée du mandat de ses membres fixée à six années non renouvelables. «Le but étant de donner une grande crédibilité mais aussi une transparence aux élections, notamment à travers la limitation de la durée du mandat des membres de l'Autorité», explique-t-il. Il rappelle, à ce titre, que la mission de l'Anie débutera le jour de la convocation du corps électoral pour prendre fin le jour de la proclamation des résultats du scrutin. Enfin, le P Balghoul souhaite voir cette nouvelle Constitution instaurer une Algérie nouvelle qui consacrerait les droits et les libertés fondamentales à tous les niveaux et mettrait en place un nouveau système politique en cohésion avec les aspirations du peuple algérien à l'ombre des défis et challenges du nouveau millénaire.

Maya H.

Tizi-Ouzou/ Domaine agricole et agroalimentaire

L'ANDI destinataire de 300 demandes d'investissement

L'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi) à Tizi Ouzou a fait état, jeudi, de 304 demandes d'investissement dans les domaines agricole et agroalimentaire. Ce bilan a été dévoilé à l'occasion de la célébration de la journée nationale de vulgarisation agricole, initiée par les services agricoles de la wilaya à l'Institut de technologie moyen agricole spécialisé (ITMAS) de

Boukhalfa (à l'ouest de la commune de Tizi Ouzou). Il ressort des chiffres communiqués que les 304 projets d'investissement devront générer 3 980 postes d'emploi dans les domaines agroalimentaire et agricole pour un montant de 28 milliards de dinars. Les porteurs de ces projets veulent se lancer dans divers domaines tels que l'oléiculture, la boucherie, la fabrication des aliments de bétail, la

transformation des produits alimentaires, laitiers et autres. A noter qu'une riche exposition de produits agricoles et agroalimentaires a été organisée à l'occasion, avec la participation de dizaines d'agriculteurs et agricultrices. La manifestation a été placée sous le thème «Moderniser et diversifier les productions agricoles, c'est renforcer notre sécurité alimentaire et surmonter les crises». **Hamid M.**

Sonelgaz

Signature d'accords de fusion-absorption de 3 filiales par Shariket Kahraba Skikda

■ Des traités de fusion-absorption et des accords de transfert du personnel des sociétés filiales de Sonelgaz, SKT-SKD-SKB, par la société SKS, détenue à 51 % par Sonelgaz et 49 % par Sonatrach, ont été signés, jeudi à Alger, en vue de permettre une meilleure réorganisation de l'activité de production de l'électricité et une réduction des coûts de gestion à la lumière de la crise financière actuelle.

Par Salem K.

Les accords et les traités ont été signés au siège de l'Institut de formation de l'électricité et du gaz de Ben Aknoun par les dirigeants de la Shariket Kahraba Terga (SKT), de Shariket Kahraba Koudiat Eddraouch (SKD) et de Shariket Kahraba Berrouaghia (SKB), ainsi que par les secrétaires généraux de la Fédération nationale des travailleurs industries électriques et gazières et de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie. Dans une allocution, lors de la cérémonie de signature de ces contrats, qui s'est déroulée en présence du P-dg de Sonatrach, Hakim Hekkar, ainsi que de plusieurs responsables des filiales et cadres du secteur énergétique, le président-directeur général (P-dg) du Groupe Sonelgaz, Chaher Boulakhras, a affirmé que ces opérations de fusion des trois entreprises en une seule société de production d'électricité visent d'abord à réduire le nombre des filiales et à conférer à Shariket Kahraba Skikda un «nouveau souffle pour trouver de nouveaux marchés d'exportation d'électricité». Cette opération de réorganisation s'inscrit, a-t-il précisé, dans le cadre de la politique de recentrage des moyens et des ressources humaines, en vue d'affronter les changements intervenus dans le domaine de la production électrique. La nouvelle filiale de Sonelgaz est appelée, selon M. Boulakhras, à devenir la deuxième société de production électrique en Algérie aux côtés de la Société algérienne de production de l'électricité (SPE) créée en 2004 après la promulgation de la loi sur l'électricité N° 02-01 relative à la l'électricité et à la distribution du gaz par canalisation. Le



Groupe Sonelgaz vise aussi, à travers cette politique de recentrage de ses ressources et moyens, de permettre à la nouvelle entreprise d'investir le secteur des Energies renouvelables, a tenu à faire savoir son P-dg. Pour sa part, le P-dg de Sonatrach, Toufik Hekkar, s'est félicité de la concrétisation de cette opération de fusion, affirmant que cette réorganisation des filiales de Sonelgaz dont 49 % des parts sociales sont détenues par la compagnie nationale des hydrocarbures, va permettre de rationaliser les dépenses et de renforcer les moyens de production surtout en cette conjoncture financière qualifiée de «difficile» et de «sensible». Le secrétaire général de la Fédération nationale des

travailleurs des industries électriques et gazières (FNTIEG), Achour Telli, a fait état, pour sa part, de sa satisfaction quant à cette fusion-absorption et des accords de transfert du personnel, assurant que les droits et les acquis sociaux des employés des filiales concernées demeureront préservés. Dans le même ordre d'idées, le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie, Hamou Touahria, a évoqué la naissance à travers cette réorganisation d'une «grande entreprise» d'électricité, estimant que l'opération profitera aussi bien aux travailleurs qu'à l'Algérie qui ambitionne de développer l'exportation

de l'énergie électrique notamment auprès des pays voisins. Selon le programme présenté à l'occasion autour du processus de fusion-absorption des SKT-SKD-SKB par la société SKS, cette opération a pris en considération tous les aspects afin de permettre une transition sans contrainte sur les plans juridique, financier et relationnel avec les partenaires. La société absorbante, créée en mai 2003, disposait d'une capacité de production de 825 mégawatts (MW) et d'un effectif de 28 personnes. A travers l'opération de fusion, elle aura désormais à son service une nouvelle capacité de production de 3582 MW et un effectif global de 315 personnes.

S. K.

Blida/Pour exploiter l'excédent de production

Impératif d'encourager l'investissement dans l'agroalimentaire

Il est impératif d'encourager la création de nouvelles unités dans les industries agroalimentaire, à Blida, pôle agricole par excellence, en vue de l'exploitation de l'excédent de production, a affirmé, jeudi, le président de la Chambre d'agriculture de wilaya (CAW), Rachid Djebar. «La wilaya enregistre annuellement un excédent dans de production agricole, notamment dans la filière agrumicole, dont d'importantes quantités sont perdues faute de transformation», a indiqué, à l'APS, M. Djebar, en marge de la célébration de la Journée nationale de vulgarisation agricole, soulignant «l'impératif de création d'unités agroalimentaires au niveau de la wilaya qui accuse un manque criard en la matière». Il a fait cas, à ce propos, d'efforts consentis par la CAW, afin d'inciter des agriculteurs et des opérateurs économiques à investir dans ce

domaine, à travers notamment la création d'une cellule d'écoute à l'intention des investisseurs visant, entre autres, l'examen, des moyens de promotion et de modernisation du secteur agricole local. Pour sa part, le directeur local des services agricoles (DSA), Mohamed Laid Mokhtar, a signalé la réception de nombreuses demandes pour la création d'unités de transformation «actuellement en cours d'examen», a-t-il dit. «Le manque de foncier industriel pose problème cependant», a-t-il déploré. «Une série de rencontres avec les agriculteurs a été organisée par la DSA en coordination avec la CAW, afin d'examiner les entraves rencontrées sur le terrain. Ces réunions ont abouti, à ce jour, à l'enregistrement d'un nombre de problèmes administratifs, ayant retardé d'importants projets, et qui ont été réglés en collaboration avec les ser-

vices concernés», a fait savoir le même responsable. Dans son intervention à l'occasion de la célébration de la journée de vulgarisation agricole, le wali de Blida, Kamel Nouisser s'est engagé auprès des agriculteurs, à veiller à l'aplatissement des entraves administratives ou celles inhérentes au raccordement des exploitations au réseau électrique, l'ouverture de pistes, ou l'irrigation agricole, entre autres, qu'ils rencontrent. De nombreux agriculteurs de la wilaya connus pour avoir contribué, en grande partie, à assurer une disponibilité des produits agricoles à des prix abordables, durant la période de confinement sanitaire notamment, ont été honorés à l'issue de cette manifestation, marquée par l'animation de conférences techniques sur la vulgarisation agricole.

Ali M.

Ait Ali Braham
Relance du tissu
industriel
«dans le respect
des normes
environnementales»

LE MINISTRE de l'Industrie, Ferhat Ait Ali Braham, a affirmé, jeudi à Alger, que le gouvernement œuvrait à la relance du tissu industriel en respectant toutes les normes environnementales. S'exprimant lors d'une plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée à la réponse aux questions orales, M. Ait Ali Braham a précisé que son département œuvrait à la relance du tissu industriel, public et privé, dans les plus brefs délais, en respectant toutes les normes environnementales et en assurant la fourniture de la matière première au secteur. En réponse à une question sur la situation de la Tannerie de Jijel et les dégâts environnementaux et sanitaires découlant de son activité ainsi que les mesures devant être prises pour y faire face, le ministre de l'Industrie a indiqué que ladite tannerie, de même que le Groupe public qui la gère, étaient tenus de «trouver toutes les solutions environnementales nécessaires, comme c'est le cas pour les déchets solides qui seront utilisés comme fertilisants naturels». M. Ait Ali Braham a également écarté l'idée de délocaliser ou fermer la tannerie existante dans la région depuis 1965. En ce qui concerne l'idée de réalisation d'une station d'épuration des eaux dans la région, le ministre a précisé que de tels projets doivent faire l'objet d'une étude intersectorielle, notamment du secteur de l'Urbanisme. Répondant à une autre question relative au retard accusé dans le projet de transformation du phosphate de Bled El-Hadba à Tébessa, M. Ait Ali Braham a indiqué que le projet avait été pris en charge par le ministère des Mines, exprimant son souhait quant au parachèvement du projet, censé entrer en phase de production en 2021. Pour ce qui est du projet de fabrication du verre à El Aouinet (Tébessa), le ministre a fait savoir que ce projet était «à l'arrêt» actuellement. Néanmoins, la politique du gouvernement consiste en la relance des projets au service de l'économie nationale, évoquant «la possibilité de relancer ce projet». En ce qui concerne les Moulins d'El Aouinet, il a indiqué que sa production était en amélioration après la mise en place de deux plans de développement. Quant à l'unité de production de détergents dans la même commune, M. Ait Ali Braham a affirmé que ce dossier était en cours d'examen, du point de vue juridique et organisationnel, afin d'identifier les problèmes évoqués. Enfin, il a estimé que la relance de tous ces projets requerrait «une révision de la gestion du secteur public et le recours à la nouvelle loi de finances, à l'effet de tracer la politique économique du pays». (APS)

Les dernières œuvres des plasticiens exposées au public

Exposition de Meriem et Lyes Chaouane

■ Une exposition intitulée «Fraternité picturale» est organisée depuis le 26 du mois de septembre passé à Ezzou'Art Galerie, mettant en valeur les dernières œuvres des plasticiens Meriem et Mohamed Lyes Chaouane. Cette manifestation, qui se poursuit jusqu'au quatorze du mois d'octobre, propose aux visiteurs des portraits de femmes et d'enfants, des paysages ou des reproductions dans le style classique du courant réaliste qui tente de se rapprocher au plus de la réalité. Les toiles qui varient entre grands et petits formats sont faites à base de couleurs sombres.

Par Abla Selles

Les dernières œuvres des plasticiens Meriem et Mohamed Lyes Chaouane sont exposées depuis le 26 du mois de septembre dernier à Ezzou'Art Galerie. Cette exposition, intitulée «Fraternité picturale» confronte des œuvres classiques du réalisme à des toiles contemporaines. Un public qui varie entre passionnés des arts plastiques et des artistes amis ont assisté au vernissage. La première collection signée Meriem Chaouane propose aux visiteurs des portraits de femmes et d'enfants, des paysages ou des reproductions dans le style classique du courant réaliste qui tente de se rapprocher au plus de la réalité.

Cette collection explore les techniques de la peinture académique en reproduisant des natures mortes et des animaux comme le cheval, connu pour être l'un des exercices les plus complexes.

Dans un autre registre plus contemporain, Mohamed Lyes Chaouane explore des techniques plus modernes, des pay-

sages urbains, une juxtaposition d'œuvres dans une même toile pour sublimer une base des plus réalistes comme une photographie ou une peinture.

Avec une palette de couleurs souvent sombres évoquant un univers urbain et feutré, l'artiste propose des superpositions de portraits photographiques retravaillés sur des peintures ou de petits formats intégrés dans une seule toile.

L'exposition «Fraternité picturale» est ouverte aux visiteurs tous les jours de la semaine jusqu'au 14 octobre prochain, avec l'obligation du respect des mesures de prévention contre la propagation du coronavirus.

Depuis l'ouverture de l'exposition, un public nombreux vient chaque jour apprécier les œuvres des plasticiens. «C'est un plaisir de visiter une galerie d'art après cette période de confinement», nous a déclaré un visiteur. «C'est une belle exposition. Les couleurs utilisées sont sombres mais les toiles sont sublimes».

Il est à noter que Ezzou'Art Galerie propose à chaque fois des expositions mettant en valeurs le talent d'artistes jeunes et expérimentés. Fermée au public depuis le 17 mars, cette galerie a été ré-ouverte le 27 juin dernier. Depuis, plusieurs expositions ont été organisées au bonheur des passionnés des arts plastiques. A. S.



Un programme riche et varié

Ouverture de la saison culturelle à Laghouat

L'ouverture de la nouvelle saison culturelle (2020-2021) a donné lieu, dans la wilaya de Laghouat, à un bouquet d'activités culturelles et artistiques. Des expositions d'arts plastiques, d'habits et d'artisanat traditionnel, de valorisation de sites et ressources touristiques, ainsi que l'interprétation de chants populaires dans le genre bédouin,

ont notamment marqué la cérémonie d'ouverture, mardi dans la soirée, à la Maison de la culture «Abdallah-Benkeriou».

Le lancement de la nouvelle saison culturelle intervient après une longue période de «silence» imposée par les mesures de prévention sanitaire contre la propagation de la pandémie de Covid-19, ont affirmé les orga-

nisateurs.

Diverses activités sont programmées pour cette saison culturelle, dont des représentations artistiques et culturelles dans les zones d'ombre de la wilaya, a affirmé le directeur de cabinet de la wilaya, Sid-Ali Merad, en présence de la cérémonie de lancement de la saison.

C. L.

Afin de préserver le patrimoine national

L'implication de la population, une nécessité

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a mis l'accent, jeudi dans la wilaya de Tamanrasset, sur l'implication de la population locale dans la préservation du patrimoine culturel.

«L'appartenance d'impliquer la population locale dans les actions de valorisation et de préservation du patrimoine culturel, notamment dans les régions enclavées», a affirmé la ministre, lors de l'inspection du poste d'observation au village de Taguemart (30 km au nord de Tamanrasset).

M^{me} Bendouda a souligné également l'intérêt à associer les micro-entreprises dans cette démarche, à travers des mécanismes leur permettant de contribuer à la valorisation du patrimoine culturel et, de là, renforcer l'attractivité touristique de ces régions.

Les efforts s'orientent vers l'élaboration d'un nouveau programme d'exploitation du patrimoine culturel afin de lustrer son image

et lui conférer la place qui lui sied, a-t-elle ajouté.

La distribution de têtes de camélidés et de machines à coudre à la femme dans les régions enclavées, s'inscrit justement dans l'optique de concrétisation des efforts visant son épanouissement économique, et une contribution à l'implication de la population locale au projet de préservation de la biodiversité.

La ministre de la Culture et des Arts a procédé, en outre, à la remise d'un lot de livres à deux écoles primaires du village de Taguemart, où elle a aussi visité une station de gravures rupestres et écouté un exposé sur les suggestions concernant l'étude d'aménagement de ce site archéologique.

Au village de Tarhanent, elle a inspecté le projet de réalisation d'un poste d'observation de l'Office national du parc culturel de l'Ahaggar, avant de présider une cérémonie

de remise de livres à une école primaire ainsi que de têtes de camélidés à la population locale.

Le palais de Tin-Hinan, dans la commune d'Abalessa, a été l'autre monument visité par M^{me} Bendouda qui a souligné sa grande importance historique, avant d'annoncer une action visant sa valorisation.

Au terme de sa visite de travail de deux jours dans la wilaya de Tamanrasset, la ministre de la Culture et des Arts s'est rendue dans la région d'Illimène (70 km au nord de Tamanrasset) où elle a visité la mosquée antique et le lieu de la bataille d'Illimène (1916).

M^{me} Bendouda a saisi l'opportunité pour souligner la richesse du patrimoine culturel et civilisationnel que renferme la région, sur laquelle s'articuleront les actions futures de promotion du tourisme culturel.

M. K.

Théâtre et cinéma d'Oran Concours de la meilleure figure féminine

UN CONCOURS de la meilleure figure féminine au théâtre et au cinéma sera prochainement lancé par le Syndicat des artistes de théâtre et de cinéma d'Oran, a-t-on appris auprès de l'organisation culturelle.

Le concours sera organisé le 23 octobre prochain. La meilleure figure féminine sera retenue pour interpréter des rôles au théâtre et au cinéma la saison prochaine, a indiqué à l'APS le président du syndicat. Pour y participer, les candidates doivent être âgées entre 18 et 25 ans, avoir pratiqué des jeux d'expression, avoir une présence artistique et du charisme, a fait savoir Sidi Mohamed Belfadel.

Le syndicat prendra en charge la formation des trois premières lauréates dans le domaine de la représentation théâtrale et cinématographique, a-t-il ajouté. Concernant les modalités de participation au concours, les candidates doivent envoyer, par vidéo, leur curriculum vitae (CV), avec interprétation d'une scène cinématographique et théâtrale, via un courrier électronique. Le but de l'initiative est la découverte de jeunes talents dans le domaine de la comédie cinématographique et théâtrale, a-t-on expliqué de même source.

D. R.



Proche-Orient

Accord sur des pourparlers entre le Liban et Israël au sujet des frontières

■ Le Liban et Israël, pays voisins techniquement en guerre, ont annoncé jeudi des pourparlers sous la médiation de l'ONU concernant leurs frontières disputées, un accord qualifié d'"historique" par les États-Unis.

Par Rosa C.

Le secrétaire d'État adjoint américain pour le Moyen-Orient, David Schenker, a précisé que ces discussions débuteraient la semaine du 12 octobre. La démarcation de frontières maritimes est liée aux projets d'exploration d'hydrocarbures en Méditerranée orientale. «Sur la question des frontières maritimes, des réunions se tiendront de manière continue au siège de l'ONU à Naqoura, localité frontalière d'Israël», a déclaré lors d'une conférence de presse à Beyrouth le président du Parlement libanais, Nabih Berri. Elles se dérouleront «sous les auspices du bureau du coordinateur spécial de l'ONU pour le Liban», a-t-il ajouté. Israël et le Liban «ont demandé aux États-Unis de jouer le rôle de médiateur et de facilitateur pour la délimitation des frontières maritimes, et ces derniers sont prêts pour cela». L'accord est «le résultat de près de trois ans d'efforts diplomatiques intenses de

la part de Washington», a déclaré le secrétaire d'État américain Mike Pompeo, en le qualifiant d'"historique". Dans un communiqué publié à New York, le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a «salué» l'accord pour lancer des négociations sur «la délimitation des frontières terrestres et maritimes entre le Liban et Israël, qui seront accueillies par les Nations unies dans les locaux de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul) à Naqoura». Dans son communiqué, le Secrétaire général de l'ONU «reconnait les efforts diplomatiques soutenus des États-Unis pour faciliter cet accord» et assure de la détermination de la mission onusienne «à appuyer le processus comme demandé par les parties et dans le cadre de sa capacité et de son mandat». Les dernières négociations bilatérales entre Israël et le Liban chapeautées par Washington avaient eu lieu en 1983, en pleine guerre civile libanaise. Elles avaient abouti à un

accord visant à engager des pourparlers de paix, mais cet accord avait été abrogé après son rejet par plusieurs partis libanais. Le litige maritime entre Israël et le Liban concerne une zone de 860 kilomètres carrés. En 2018, le Liban a signé son premier contrat d'exploration pétrolière pour deux blocs offshore (4 et 9) avec un consortium mené par le groupe français Total et incluant l'italien Eni et le russe Novotek. Une partie du bloc 9 se trouve dans une zone maritime disputée avec Israël. Des négociations doivent en outre porter sur les territoires disputés le long de la Ligne bleue, une frontière dessinée par l'ONU après le retrait des troupes israéliennes du Liban en 2000, selon M. Berri. Elles visent à parvenir à un accord «sur la frontière terrestre en lien avec la Ligne bleue», a-t-il dit. M. Schenker a déclaré jeudi que les frontières terrestres feraient l'objet de discussions distinctes. «Nous nous félicitons (...) des nouvelles démarches entreprises par les parties pour reprendre les discussions au niveau des experts sur les points non résolus de la Ligne bleue dans le but également de parvenir à un accord sur la question», a-t-il dit. Mais «il s'agit d'un volet distinct et (...) de discussions qui devront être menées entre les Israéliens, les Libanais et la Finul», a souligné le responsable américain. Le coordinateur spécial de l'ONU



PH. > D. R.

pour le Liban, Jan Kubis, a confirmé «les discussions sur la délimitation de la frontière maritime», précisant qu'«une série distincte de pourparlers, sur la Ligne bleue, aurait également lieu». Le ministre israélien des Affaires étrangères, Gaby Ashkenazy, a remercié jeudi «Mike Pompeo et son équipe pour leurs efforts dévoués». P e n d a n t d e s a n n é e s, Washington a fait la navette entre les deux pays pour lancer des pourparlers. Une résolution du litige frontalier est vitale pour le Liban, à la traîne dans l'exploration de ses ressources offshore et englué depuis un an dans sa pire crise économique. «La déli-

mitation des frontières (maritimes) est nécessaire, car elle facilitera d'abord le travail dans le bloc 9 et peut susciter l'intérêt des entreprises internationales pour le bloc 8, dont plus de la moitié se trouve dans la zone contestée», explique Lary Haytayan, experte sur la gestion des hydrocarbures au Moyen-Orient. L'annonce de ces négociations intervient au moment où le Liban, en défaut de paiement depuis mars, est paralysé par un blocage politique après l'échec à former un nouveau gouvernement attendu par la communauté internationale qui réclame des réformes pour débloquer toute aide financière. R. C.



Commentaire

Changements

Par Fouzia Mahmoudi

Une majorité d'observateurs s'accordent à dire que le premier débat présidentiel entre le président sortant républicain, Donald Trump et son adversaire démocrate, l'ex-vice président Joe Biden a été un échec pour les deux hommes. La réactivité de Biden a été remarquée, alors que l'on s'attendait à voir le candidat démocrate bafouiller ou perdre ses mots, comme cela lui est souvent arrivé tout au long de sa campagne. Ainsi, Trump, qui a par ailleurs été testé, ainsi que son épouse, positif au Covid-19, qui espérait balayer son adversaire grâce à une stratégie brutale et sans concessions, se voit obligé d'attendre le prochain débat dans deux semaines pour tenter de prendre le dessus. Surtout que des voix s'élèvent pour un changement dans le déroulement des prochains face-à-face entre Trump et Biden. En effet, le président américain s'est dit jeudi opposé à un changement des règles pour ses prochains débats avec le candidat démocrate, après un premier duel télévisé chaotique. La commission chargée d'organiser les débats électoraux aux États-Unis a ainsi annoncé, il y a quelques jours, la mise en place de mesures additionnelles afin de «maintenir l'ordre» lors de deux prochains duels entre les candidats à la Maison-Blanche. «Pourquoi est-ce que j'autoriserais la Commission des débats à changer les règles pour les deuxième et troisième débats alors que j'ai facilement remporté le premier ?», a tweeté le président américain. Le locataire de la Maison-Blanche martèle, sans éléments concrets à l'appui, qu'il est sorti grand vainqueur de son affrontement avec son rival démocrate. «J'ai largement gagné le débat, selon une compilation de sondages etc.», a-t-il lancé sur son réseau social préféré, sans autres explications sur le «et cætera». Malgré ses tentatives répétées, Chris Wallace, le modérateur du premier débat, présentateur chevronné de Fox News, n'a pas pu empêcher le dialogue entre les deux candidats septuagénaires de virer à la cacophonie. «Je suis juste attristé par la manière dont la soirée s'est déroulée», a-t-il reconnu dans une interview au «New York Times». «Je n'aurais jamais pensé que ça dériverait de cette manière». Les deux autres débats présidentiels sont prévus les 15 et 22 octobre, respectivement à Miami, en Floride et à Nashville, dans le Tennessee. Le vice-président républicain Mike Pence affrontera de son côté la colistière de Joe Biden, la sénatrice Kamala Harris, le 7 octobre à Salt Lake City, dans l'Utah. Trump, pour sa part, doit se ressaisir car les sondages continuent inlassablement de donner Biden vainqueur avec une large avance. L'une de ses seules chances aujourd'hui est de briller dans les deux débats qui restent, prouver à ses électeurs de 2016 qu'ils doivent continuer de le soutenir et convaincre ceux qui hésitent encore à le choisir pour quatre nouvelles années à la Maison-Blanche. F.M.

Azerbaïdjan

Violents combats au Karabakh, Macron dénonce l'envoi de «jihadistes»

Arméniens et Azerbaïdjanais Arestaient sourds jeudi à de nouveaux appels au cessez-le-feu et «intensifiaient» même leurs combats au Nagorny Karabakh, où des combattants «jihadistes» auraient été déployés selon Emmanuel Macron, laissant craindre une nouvelle escalade du conflit. «Selon nos propres renseignements, 300 combattants ont quitté la Syrie pour rejoindre Bakou en passant par Gaziantep (Turquie). Ils sont connus, tracés, identifiés, ils viennent de groupes jihadistes qui opèrent dans la région d'Alep», a déclaré M. Macron dans la nuit de jeudi à hier lors d'un sommet de l'Union européenne à Bruxelles. Il avait plus tôt dénoncé le déploiement de «combattants syriens de groupes jihadistes» ayant transité par la Turquie, plus fidèle alliée de l'Azerbaïdjan, pour rejoindre ce territoire séparatiste soutenu par Erevan. La Russie avait fait état d'informations similaires la veille à celles de M. Macron, dont le pays fait partie avec la Russie et les États-Unis du «groupe de

Minsk» chargé d'une médiation dans ce conflit. Les trois présidents des pays de ce groupe ont d'ailleurs demandé dans un communiqué commun «la cessation immédiate des hostilités». «D'autres contingents se préparent, à peu près de la même taille (...) Une ligne rouge est franchie (...) c'est inacceptable», a martelé le président français. «J'appellerai le président (turc Recep Tayyip) Erdogan dans les prochains jours parce qu'en tant que coprésident du groupe de Minsk je considère que c'est la responsabilité de la France de demander des explications», a dit Emmanuel Macron, en interpellant l'Otan, dont la Turquie fait partie. La Turquie a également été dénoncée par le Premier ministre arménien, qui a dit détecter «des preuves» de l'implication militaire turque dans le conflit. «Ankara a fourni à Bakou des véhicules militaires, des armes, ainsi que des conseillers militaires. Nous savons que la Turquie a formé et transporté des milliers de mercenaires et de terroristes depuis les zones occu-

pées par les Turcs dans le nord de la Syrie», a déclaré Nikol Pachinian dans un entretien au quotidien français «Le Figaro» publié hier, ajoutant que la Turquie s'aventurait «sur un chemin génocidaire». Le Nagorny Karabakh, en majorité peuplé d'Arméniens, a fait sécession de l'Azerbaïdjan, entraînant une guerre au début des années 1990 qui avait fait 30 000 morts. Le front est quasi gelé depuis malgré des heurts réguliers, notamment en 2016. Au cinquième jour des affrontements, aucun camp ne semblait avoir un avantage décisif, Bakou et Erevan indiquant que les affrontements se poursuivaient. Le ministre russe des Affaires étrangères, Sergueï Lavrov, et son homologue turc Mevlut Cavusoglu ont convenu, jeudi, lors d'une conversation téléphonique, que leurs deux pays étaient prêts à une «coordination étroite pour stabiliser la situation au Nagorny Karabakh», selon Moscou. Néanmoins, la Turquie n'a pas publié de communiqué sur les sujets évoqués pendant cet appel.

Coronavirus

Couvre-feu réinstauré dans l'est tunisien

■ Un couvre-feu a été réinstauré jeudi soir dans les régions côtières de Sousse et de Monastir, dans l'est tunisien, pour tenter de freiner la flambée de cas de coronavirus qui menace de saturer les hôpitaux tunisiens.

Par Mondji B.

Les appels à prendre des mesures de prévention plus strictes se sont multipliés et les professionnels de la santé ont tiré la sonnette d'alarme, alors que le nombre de personnes en réanimation a atteint 87 sur 130 lits consacrés aux patients atteints de Covid-19, selon le ministère de la Santé.

A partir de jeudi et pour quinze jours, la circulation est interdite dans la région de Sousse, dans le centre-est, de 20h00 jusqu'à 5h00 de matin, a indiqué le gouverneur dans un communiqué publié sur Facebook.

Les fêtes et rassemblements dans les espaces publics sont interdits, ainsi que les chichas dans les cafés, précise ce communiqué.

Dans la région voisine de Monastir, le couvre-feu est instauré de 20h00 à 6h00 du matin durant 15 jours également, selon un communiqué du gouverneur de cette région.

Les marchés hebdomadaires



resteront fermés pendant deux semaines, tout comme les salles de fêtes, salles de sport et boîtes de nuit. Le port du masque sera obligatoire dans les transports publics.

La Tunisie enregistre environ mille nouveaux cas confirmés par jour actuellement, contre

quelques dizaines au plus fort de la première vague au printemps, et le pays compte au total plus de 18 000 malades identifiés.

Les décès, atteignant 265 selon un bilan publié mercredi, ont été multipliés par plus de cinq depuis la levée des restrictions et l'ouverture des frontières

fin juin.

Le Premier ministre tunisien, Hichem Mechichi, arrivé au pouvoir en septembre, avait écarté la semaine dernière un nouveau confinement, appelant à respecter les gestes barrières.

Le confinement imposé durant trois mois au printemps

en Tunisie a frappé de plein fouet les nombreux travailleurs informels et mis un coup d'arrêt à une économie déjà fragile.

Maroc : 2 391 nouveaux cas confirmés en 24H

Deux mille trois cent quatre-vingt-onze nouveaux cas d'infection au coronavirus (Covid-19) et 1 421 guérisons ont été enregistrés au Maroc au cours des dernières 24 heures, a annoncé, jeudi, le ministère de la Santé.

Le nouveau bilan des cas confirmés porte à 126 044 le nombre de contaminations dans le Royaume depuis le premier cas signalé le 2 mars et à 104 136 celui des personnes totalement rétablies, soit un taux de guérison de 82,6 %, a précisé le ministère dans son bulletin quotidien du Covid-19.

Le nombre de décès est passé à 2 229, avec 35 nouveaux cas enregistrés au cours des dernières 24 heures, soit un taux de létalité de 1,8 %, selon la même source. M. B.

Sahara occidental/Maroc

Le Président Ghali n'écarte pas une réitération du scénario Gdeim Izik à Guerguerat

Le président de la République arabe démocratique sahraouie démocratique (RASD), secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, a déclaré, jeudi soir, ne pas écarter une réitération du scénario Gdeim Izik à Guerguerat, avertissant que «toute atteinte à un quelconque citoyen sahraoui reviendrait à un retour à la guerre».

Dans une interview accordée à la Télévision publique algérienne, à l'occasion du 45^e anniversaire de la Fête de l'unité nationale sahraouie, le Président Ghali a dit «s'attendre à une réitération du scénario Gdeim Izik à Guerguerat», soulignant «l'unanimité du peuple sahraoui quant à l'impérative fermeture de ce passage».

Avertissant que «toute atteinte à un quelconque citoyen sahraoui reviendrait à un retour à la guerre», le Président Ghali a tenu à préciser : «Nous ne souhaitons pas un retour à la case zéro et nous ne voulons pas l'effusion de sang, mais force est de constater malheureusement aujourd'hui, que le monde dans lequel nous vivons ne s'émeut que face à l'effusion du sang des innocents et je crains que le peuple sahraoui ne soit contraint à ça».

Le Président de la RASD a réaffirmé, à cette occasion, que «le peuple sahraoui demeure, plus que jamais, attaché à son unité et qu'aucune solution ne sera acceptée en dehors de l'autodétermination et l'indépendance».

Soutenant que «les générations montantes sont tout aussi déterminées que leurs prédécesseurs, et même plus», il a affirmé que «les Sahraouis sont prêts à tomber au champ d'honneur pour le recouvrement de leurs droits».

A ce propos, le secrétaire général du Front Polisario, unique et légitime représentant du peuple sahraoui, a appelé les Sahraouis «là où ils se trouvent, à la résistance, car la victoire est proche, même si l'occupant marocain mise sur le temps», a-

t-il ajouté. Par ailleurs, le Président Ghali a souhaité voir l'Organisation des Nations unies (ONU) assumer ses responsabilités et «le Maroc n'entreprendre aucune action dont les conséquences seraient aventureuses».

Il a relevé, dans ce sens, «le blocage total» que connaît la question sahraouie, «en dépit des appels incessants de la partie sahraouie en direction de l'ONU et du Conseil de sécurité pour des efforts plus sérieux en vue d'un règlement définitif».

La décision du Polisario de reconsidérer son engagement dans le processus de paix au Sahara occidental «a été motivée par la résolution 2494, adoptée l'année dernière par le Conseil de sécurité, et qui constitue une revirement dans la démarche de l'organisation onusienne», a-t-il rappelé.

Evoquant un chantage exercé par des puissances au sein du Conseil de sécurité pour entraver les missions de la Minurso (Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental), le Président sahraoui a affirmé que «c'est la France qui veut contenir la Mission au simple contrôle du cessez-le-feu».

Il a estimé, dans ce contexte, que «le revirement de l'ONU se traduit par le changement dans les missions dévolues aux Envoyés spéciaux au Sahara occidental».

Saluant, en conclusion, la position de l'Algérie vis-à-vis des causes justes de par le monde, le Président de la RASD a affirmé que «cette position, puisée des principes du 1^{er} Novembre, est demeurée inchangée en dépit de tous les complots». «Le Maroc en veut justement à l'Algérie pour cette position constante», a-t-il ajouté.

Inscrit depuis 1966 à la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance

aux pays et peuples coloniaux, le Sahara occidental est la dernière colonie en Afrique, occupé depuis 1975 par le Maroc.

Le représentant du Polisario à l'ONU fustige les manœuvres compromettant le processus de paix au Sahara occidental

Le représentant du Front Polisario auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU), Sidi Mohamed Omar, a indiqué que 29 ans après le cessez-le-feu, le peuple sahraoui attend toujours l'autodétermination, sans qu'aucune condition favorable à l'organisation d'un référendum ne soit réunie.

Dans une interview accordée mercredi à Radio Algérie internationale (RAI), Sidi Mohamed Omar a précisé que «le dossier du Sahara occidental est en attente d'un règlement, conformément au plan de paix onusien», déplorant «l'absence de conditions favorables à l'organisation du référendum sur l'autodétermination».

Il a, en outre, rappelé la décision du Front Polisario du 30 octobre 2019 de revoir sa participation au processus de paix onusien au Sahara occidental, après s'être écarté de son cadre initial, fixé dans le plan conjoint de règlement ONU-OUA (JA actuellement).

Et de soutenir que ce plan, accepté par les deux parties au conflit (Front Polisario et Maroc) en 1988, a été même adopté par le Conseil de sécurité.

Il a précisé, par ailleurs, que la poursuite de l'occupation avait conduit le peuple sahraoui à perdre confiance dans le processus de paix et que le Hirak populaire spontané dans la région de Guerguerat n'est qu'une façon d'exprimer leur mécontentement qui perdure 29 ans après le cessez-le-feu.

L'ONU et le Conseil de sécurité en particulier sont appelés aujourd'hui à assumer leurs responsabilités et à prendre des mesures sérieuses et opérationnelles pour garantir le parachèvement du processus de décolonisation du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, a-t-il soutenu. S'agissant des démarches attendues de la communauté internationale, à quelques jours des délibérations du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental et les enjeux futurs, M. Mohamed Omar a affirmé que la question sahraouie connaît actuellement un rapport de force et un conflit d'intérêts, ajoutant que «la nature juridique et politique de la question du Sahara occidental, en tant que question de décolonisation, est claire et dénuée de toute ambiguïté».

Le diplomate sahraoui s'est interrogé «si l'ONU et la Communauté internationale permettront la domination de la loi du plus fort dans le cas du Sahara occidental, en tolérant la poursuite de l'occupation illégale de ce territoire par le Maroc ou bien défendront-elles les principes fondamentaux de l'ordre international actuel, et partant, la défense du droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination et à l'indépendance, en application des décisions de l'ONU et de ses principes relatifs à la décolonisation».

Et d'ajouter : «Parvenir à une solution durable, juste et pacifique à la question sahraouie à même de garantir au peuple sahraoui son droit inaliénable à l'autodétermination, constituera un facteur essentiel pour un retour à la sécurité régionale et la création d'un climat de confiance et de rapprochement permettant aux peuples de la région de faire face aux défis communs en matière de développement durable et de renforcement de la paix et de la sécurité régionales».

Hani T.



Football / Coronavirus

Retour partiel du public en compétitions européennes

LA CONFÉDÉRATION européenne de football (UEFA) a autorisé jeudi le retour partiel du public en compétitions européennes de football, dont la Ligue des champions, dans une limite de 30 % de la capacité du stade et à la discrétion des autorités locales.

«Le Comité exécutif de l'UEFA a décidé d'autoriser le retour partiel des spectateurs lors des matches de l'UEFA, quand la législation locale le permet, et ce, à partir des matches pour

équipes nationales de la semaine prochaine», a indiqué la Confédération européenne jeudi dans un communiqué.

L'UEFA n'a toutefois pas permis le déplacement des supporters visiteurs.

Depuis la fin de l'hiver, tous les matches européens avaient eu lieu à huis clos en raison de la crise sanitaire, sauf la Supercoupe d'Europe, fin septembre à Budapest, qui avait valeur de test.

K. L.

Tennis/Roland-Garros

Le Canadien Shapovalov tombe au 2^e tour après 5h de combat

LE CANADIEN Denis Shapovalov (11^e mondial) a été éliminé jeudi au deuxième tour de Roland-Garros par l'Espagnol Roberto Carballes (101^e) 7-5, 6-7 (5/7), 6-3, 3-6, 8-6 au terme d'un bras de fer de 5h.

Par deux fois, le jeune Canadien de 21 ans a servi pour le match, mais à chaque fois Carballes est revenu, avant de conclure sur sa première balle de match. Il a ainsi signé à 27 ans sa première victoire en 5 sets, sa première victoire contre un joueur aussi bien classé (Shapovalov était 10^e à l'ATP la semaine qui a précédé Roland-Garros) et sa première participation au 3^e tour d'un tournoi du Grand Chelem.

Il affrontera le Bulgare Grigor Dimitrov (20^e) qui a éliminé le Slovaque Andrej Martin (102^e) 6-4, 7-6 (7/5), 6-1.

«C'est dingue, pour moi, de gagner un match comme ça sur

ce court, a reconnu l'Espagnol. Il était très agressif mais j'ai fait un bon match très solide».

De son côté, le quart-de-finale canadien du dernier US Open a encore manqué une occasion d'atteindre le 3^e tour des Internationaux de France.

L'an dernier il a été éliminé au 1^{er} tour et en 2018, pour sa première participation, il avait été sorti au 2^e.

Après 3h29 pour éliminer Gilles Simon en 4 sets au 1^{er} tour, Shapovalov a encore dépensé énormément d'énergie face à Carballes, mais cette fois en vain.

Le Canadien a connu une alerte physique et demandé un temps mort médical au 2^e set en raison d'une douleur en haut de la jambe droite, mais à la reprise, il n'a plus semblé être gêné.

Sur sa lancée, l'Espagnol a remporté les deux jeux suivants, concluant sur une balle trop

Italie

Le défenseur algérien Fares signe à la Lazio

LA LAZIO Rome a officialisé jeudi soir l'arrivée du défenseur international algérien Mohamed Fares, dont le transfert était évoqué depuis plusieurs semaines mais tardait à se concrétiser.

«La Lazio informe avoir acquis les droits du joueur Mohamed Fares, en provenance de la SPAL, équipe qui vient de descendre en Serie B», a annoncé le club romain dans un communi-

qué.

Le montant du transfert est de 8 millions d'euros, selon la presse italienne.

Le joueur, âgé de 24 ans, avait porté les couleurs du Hellas Vérone avant de rejoindre la SPAL en 2018. Il a été victime l'an dernier d'une grave blessure au genou qui l'a tenu éloigné des terrains pendant plusieurs mois.

R. D.

Récompenses

Lewandowski et Harder sacrés meilleurs joueurs UEFA de la saison

L'attaquant polonais Robert Lewandowski a été sacré jeudi meilleur joueur UEFA de la saison 2019/2020, un premier trophée individuel d'autant plus prestigieux en l'absence de Ballon d'Or, après avoir remporté la Ligue des champions avec le Bayern Munich.

Chez les femmes, la Danoise Pernilla Harder, transférée cet été de Wolfsburg à Chelsea, l'a emporté sur la Française Wendie Renard et l'Anglaise Lucy Bronze, toutes deux victorieuses en Ligue des champions avec l'OL.

Le buteur de 32 ans a pris le dessus sur son coéquipier Manuel Neuer, 34 ans, élu meilleur gardien de l'année, et sur le milieu

belge de Manchester City Kevin de Bruyne, 29 ans, meilleur passeur décisif de la saison en Europe. «C'est un sentiment incroyable d'avoir ce trophée, j'ai travaillé si dur», s'est réjoui le canonnière polonais, nœud papillon et large sourire, lui qui rongeaient son frein depuis des années et rêvait ouvertement de Ballon d'Or.

Ce ne sera pas pour cette année puisque la distinction individuelle suprême du foot a été annulée pour la première fois depuis 1956, tant la pandémie a perturbé la saison. Le sort du prix Fifa the Best, traditionnel avant-goût du Ballon d'Or, demeure lui en suspens. Arrivé de Dortmund en 2014, «Lewy» a empilé 34 buts en Bundesliga et 15

en C1 cette saison, pour devenir l'un des artisans majeurs du quintuplé championnat-Coupe d'Allemagne-Ligue des champions-Supercoupe d'Europe-Supercoupe d'Allemagne réalisé par les Bavarois.

Monstre de travail, le Polonais a su élargir sa palette de pur numéro 9 pour progresser dos au but et adresser l'an dernier six passes décisives en C1 en plus de ses quinze buts.

Enfin décisif aux ultimes stades de la compétition continentale, il a inscrit trois buts face à Chelsea en huitièmes, un face à Barcelone en quarts puis un face à Lyon en demi-finales, même s'il a laissé Kingsley Coman marquer l'unique but de la victoire finale.

Daill N.

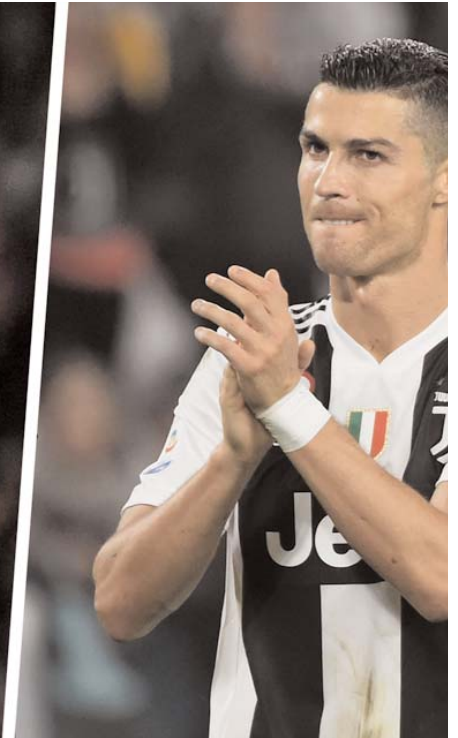
Ligue des champions

Barcelone-Juventus, l'heure des retrouvailles entre Messi et Ronaldo

■ Le tirage au sort de la phase de poules de la Ligue des champions a livré son verdict. Dans le groupe G, la Juventus Turin sera opposée au FC Barcelone. Le match des retrouvailles entre Messi et Ronaldo.



Par Racim S.



de dix ans.

2020 sera donc l'année de la réunion des deux meilleurs joueurs du monde. «Le tirage au sort de la Ligue des champions, réalisé ce jeudi à Genève (Suisse), a placé la Juventus Turin et le FC Barcelone dans la même poule, aux côtés du Dynamo Kiev et de Ferencváros. Le match contre Barcelone sera un grand défi, en mettant face à face ceux qui sont encore, selon moi, les deux meilleurs joueurs du monde, Ronaldo et Messi», a réagi Pavel Nedved, figure du club, à l'issue du tirage au sort.

Ronaldo pas souvent vainqueur face au Barça

Cristiano Ronaldo va donc retrouver son vieil ennemi et un club, Barcelone, contre lequel il a peu gagné dans sa carrière. Il a disputé 33 matches face au Barça de Messi et son bilan est mitigé : 9 succès, 9 nuls et 15 défaites. Dans le détail, cela donne 4 succès, 4 nuls et dix défaites en Liga, 2 succès, 2 nuls et une défaite en Coupe du Roi, 2 victoires, 1 nul et 2 défaites en Supercoupe d'Espagne et 1 succès, 2 nuls et 2 défaites en Ligue des champions.

Pourtant, le Portugais n'a jamais ménagé ses efforts : il a ainsi inscrit 18 buts en 33 matches face au Barça et délivré également deux passes décisives.

Messi en avance dans leur duel

Face au Real Madrid de Ronaldo, Léo Messi a, lui aussi, souvent brillé. Et il n'a pas oublié de remporter les matches au passage. En 33 matches face au Real, Messi, c'est 23 buts et 12 passes décisives. L'Argentin dépasse aussi le Portugais au nombre de Ballons d'Or remportés : six pour Messi, cinq pour Ronaldo.

C'est désormais l'heure des retrouvailles. Et au-delà de l'affiche Juventus - Barcelone, tout le monde ne salue que d'une chose : cette formidable opposition Messi - Ronaldo.

R. S.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Un vent de fronde souffle chez Louisa Hanoune

Démissions en cascade au Parti des travailleurs

PARCE qu'ils estiment que «le parti n'appartient plus à la base militante» et qu'ils déplorent «un gel de leurs activités partisanes depuis près de deux ans», des membres du bureau politique et du comité central du Parti des travailleurs ont annoncé hier leur démission. Pour ce qui le concerne, Smain Kouadria, membre du bureau politique du PT qui a lancé cette information, dira qu'après avoir «gelé ses activités politiques au sein du parti depuis presque une année, j'ai décidé hier de déposer officiellement ma démission». Interrogé sur les raisons de cette décision, M. Kouadria, soulignant que «cela fait 14 ans que mes collègues et moi sommes militants et dirigeants politiques au sein du PT», rétorquera que «les décisions politiques se prennent (à la direction) en comité restreint à Alger, sans débats ni consultations des structures politiques au niveau de la base». S'abstenant de communiquer «plus d'informations pour le moment, car je n'ai pas envie de polémiquer avec eux», il dira que «chacun est libre de prendre la décision qui lui convient, mais personnellement et avec d'autres cadres du parti nous avons décidé de quitter le parti à l'amiable». En outre, faisant part de la même démarche chez leurs collègues de Chlef, le syndicaliste indiquera que

«d'autres démissions vont suivre dans plusieurs wilayas prochainement».

En effet, dans un communiqué datant du 29 septembre écoulé, rendu public hier matin, les membres du comité central du PT pour son bureau de Guelma ont fait part «aux militants et à la direction du parti» de leur «démission collective». Ainsi, bien que ces derniers évoquent «des raisons personnelles», dans les explications fournies diront que «cette décision intervient suite au gel depuis près de deux années de leurs activités politiques». «Un sujet qui devait être mis sur la table de la direction du parti bien avant, mais nous avons préféré tempérer en raison de la situation sécuritaire de la secrétaire générale qui était en détention, et ce, afin d'éviter toute interprétation mal fondée et malentendu». «Aujourd'hui, poursuivront les rédacteurs du document, que la secrétaire générale a été mise en liberté et qu'elle a repris ses activités partisanes, nous déposons de manière officielle notre démission tant du comité central que des rangs du Parti des travailleurs». Plus tard dans la matinée, ce sont leurs collègues de Chlef qui annonceront leur retrait collectif. Eux, évoqueront des raisons d'ordre «organisationnel et personnel».

L. N.

Tizi Ouzou

Décès du P' Zatout des suites d'une contamination au Covid-19



LE PROFESSEUR Ahmed Zatout, chef de service de médecine du travail au Centre hospitalo-universitaire (CHU) Nedir-Mohamed de Tizi-Ouzou, est décédé, hier, des suites d'une contamination au coronavirus. Agé de 65 ans, il était hospitalisé au CHU de Tizi Ouzou depuis plus d'une vingtaine de jours

avant de succomber hier matin. Le défunt était un membre très actif dans le Comité de lutte contre la propagation de la pandémie dans la wilaya de Tizi-Ouzou, omniprésent sur le terrain pour épauler ses confrères au chevet des malades atteints de coronavirus.

Hamid M.

Décès du dessinateur argentin Quino



Djalou@hotmail.com

Multiplication de vols à Béjaïa

Démantèlement de plusieurs réseaux

Les services de sécurité ont élucidé plusieurs affaires de vol et d'escroquerie, œuvres de bandes de malfaiteurs activant un peu partout dans la wilaya.

Par Hocine Cherfa

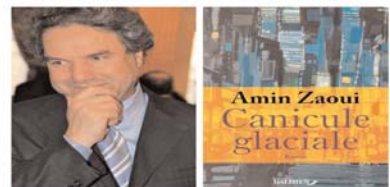
«Une jeune femme répondant aux initiales de A.A., âgée de 27 ans et originaire de la wilaya de Relizane, a été arrêtée dernièrement par les agents de la police judiciaire de la sûreté de daïra de Sidi-Aïch pour escroquerie», a-t-on appris récemment de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Selon la même source, la mise en cause a été appréhendée par les enquêteurs suite à une «plainte» déposée par la victime, une dame habitant Sidi-Aïch, qui a été escroquée et dépossédée de ses bijoux par la prévenue, sous prétexte de pouvoir l'aider par la voyance et la guérir du mauvais sort dont elle se plaignait. Une fois accompagnée chez elle, la «voyante» a réclamé à la victime ses bijoux en or et de l'argent en devise en contrepartie de ses services de «guérisseuse». Après avoir reçu le butin, l'escroc s'enfuit laissant la victime face à son malheur. Après avoir porté plainte au commissariat de la ville, une minutieuse enquête est aussitôt menée, aboutissant à l'arrestation de la «voyante». Présentée devant le procureur de la République en comparution immédiate, elle a été condamnée pour vol et escroquerie. Par ailleurs, «une bande de malfaiteurs composée de trois individus a été démantelée par la quatrième sûreté urbaine de Béjaïa», indique un communiqué de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Les trois individus sont âgés entre 25 et 30 ans. La victime, qui a reçu un coup sur la tête suite à une dispute au niveau d'un établissement à Boulimat, a été délestée d'une somme d'argent, une chaîne en

argent et une montre, par les trois malfaiteurs au cours de son évacuation à l'hôpital Khéllil-Amrane, dans un état d'inconscience. Arrêtés par la police, «les trois malfaiteurs ont été condamnés à deux années de prison ferme et une amende de 21 000,00 DA pour vol en réunion», précise la même source. Les objets volés ont été récupérés. Une autre association de malfaiteurs composée de quatre individus âgés entre 35 et 44 ans ayant ciblé des bijouteries a été démantelée quelques jours auparavant par la police judiciaire d'El-Kseur. L'arrestation en flagrant délit de vol d'un cambrioleur a permis d'identifier et d'arrêter ses complices qui ont pris la fuite à bord d'un véhicule qui a été intercepté par un dispositif policier dans la localité de la wilaya de Tizi-Ouzou. Les quatre individus sont poursuivis pour «association de malfaiteurs, vol en réunion, vol avec effraction et utilisation d'un véhicule». Deux individus ont été écroués et deux autres sont toujours recherchés. Un individu est également tombé dans les mailles des agents de la

police judiciaire de Sidi-Aïch pour vol d'objets et d'argent dans un véhicule. Le malfaiteur a ouvert une porte d'un véhicule immobilisé au centre-ville de Sidi-Aïch et dérobé un téléphone mobile et une somme d'argent. Il s'agit de B.A, âgé de 21 ans, lequel a été identifié grâce à ses empreintes. Présenté auprès du tribunal de Sidi-Aïch pour vol à l'intérieur d'un véhicule, il a été condamné, en comparution immédiate, à cinq ans de prison ferme, selon la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Un autre repris de justice a également été arrêté par les agents de la 6^e sûreté urbaine de Béjaïa pour vol d'un magasin. L'individu a fait irruption par effraction sur les lieux en dégradant le rideau du magasin avant de repartir avec une somme d'argent qui se trouvait dans la caisse. Un voleur de motos a aussi été arrêté par la police de la 5^e sûreté urbaine au courant de la semaine. Le malfaiteur a écopé de deux années de prison ferme pour «vol par effraction la nuit et récidive», ajoute même

H. Cherfa

Amin ZAOUÏ dédicacera son dernier roman « Canicule glaciale » et vous attendra avec impatience à la Librairie Point Virgule



Samedi 03 Octobre 2020 à partir de 14h00

à la librairie Point Virgule
Résidence Nour, rue des abattoirs, Chéraga,
Alger (en face du lycée Issiakhem)

SOYEZ LES BIENVENUS